



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 1141-2024

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire du 15 janvier 2024, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT 1141-2024 FIXANT LE MONTANT MAXIMAL DE DÉPENSES RELATIVES À LA LOI SUR LES IMMEUBLES INDUSTRIELS MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024**

Prenez en outre avis que ce Règlement entre en vigueur conformément à la Loi et est disponible pour consultation sur le site internet de la Ville à la page suivante : <https://www.bromont.net/administration-municipale/avis-publics/>

Bromont, ce 14^e jour de février 2024.

Le greffier,

Bernard Caouette, avocat